Communauté de Communes de Sélestat

Projet de Territoire

MANDAT
2020
2026

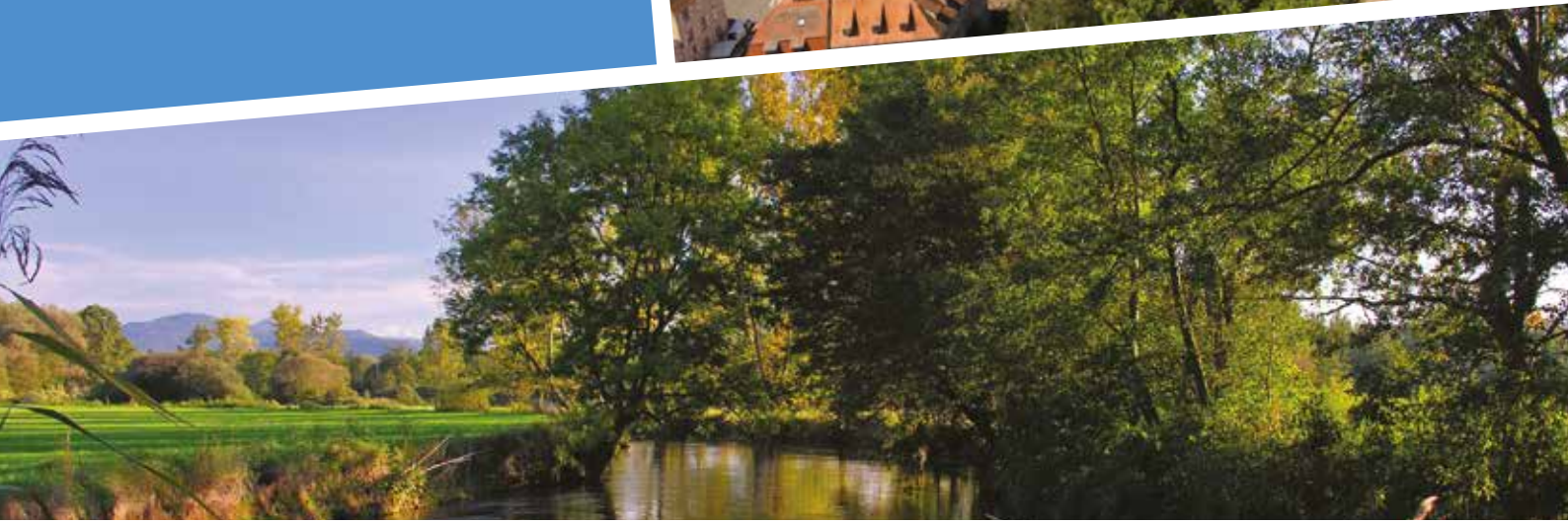

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Chers Concitoyens,

Le 9 juillet 2020, lors de l'installation du nouveau Conseil Communautaire de cette mandature, j'avais souhaité engager un véritable projet pour notre territoire dans le cadre d'une action démocratique et à défaut d'un programme électoral tel qu'on peut le connaître dans nos différentes communes lors des traditionnelles campagnes électorales. Le jeu des représentativités dans les intercommunalités est ainsi fait, mais cela ne doit pas empêcher qu'une ligne de conduite puisse être tracée, clairement, et qu'un projet de mandat puisse être établi et que des actions soient inscrites sur une feuille de route. Cette expérience unique sur notre territoire du Centre Alsace s'est rapidement concrétisée et a été rendue possible grâce au concours de tous les élus volontaires, eux-mêmes aidés dans leur tâche, de l'expertise des femmes et des hommes de terrain et de spécialistes dans les différents domaines.

C'est ainsi qu'est née cette réflexion qui a donné lieu à de multiples et intenses réunions de travail, en pleine période de restrictions sanitaires, et qui ne fait qu'amplifier le mérite des participants à cette tâche ardue. Pas moins de 90 personnes ont planché sur les différents sujets, et ensemble, nous avons évoqué les perspectives de développement de notre Communauté de Communes et tracé une partie de son avenir, dans l'unique but de servir la population et des 37.000 habitants qui habitent son territoire, et de celles et ceux qui le fréquentent.

Le Projet de Territoire a été piloté en quatre axes stratégiques qui sont :

- Transition Ecologique et Energétique
- Epanouissement de la Personne
- Attractivité et Aménagement du Territoire
- Mutations de l'Administration et Relations aux Citoyens

Ces thèmes reprennent l'essentiel des domaines de compétences de notre intercommunalité et les conclusions ont été présentées au Bureau de la Communauté de Commune avant que l'ultime version ne soit présentée à l'ensemble des Conseillers Communautaires et à l'assemblée qui a œuvré à son écriture.

Le jeu de la représentativité des élus à la Communauté de Communes de Sélestat a conduit à une multiplicité des orientations politiques. Néanmoins, je suis particulièrement fier et heureux que le Projet de Territoire ait été validé à l'unanimité des membres de notre EPCI lors de sa présentation en Conseil Communautaire en date du 10 mai 2021 à Mussig. C'est un signe fort de l'esprit démocratique qui a animé les débats et un résultat à la hauteur de nos espérances. Un vrai travail d'équipe et une ligne conductrice toute tracée pour le mandat engagé, et sans aucun doute pour les années qui suivront.

Ce projet met l'accent sur les attentes et les besoins, sur nos ambitions et sur les priorités à mener, en fonction de nos possibilités financières bien évidemment, mais pour une attractivité accrue du territoire que nous chérissons. Le travail du Projet de Territoire, vous le verrez, montre quelle est la ligne directrice que nous nous sommes engagés à suivre, il montre nos limites également et nous rappelle à la réalité du besoin de l'économie des dépenses publiques. Il démontre aussi qu'ensemble nous sommes plus forts que chaque entité communale isolée, que nous pouvons davantage mutualiser nos moyens, tout en gardant à l'esprit nos compétences sans cesse rappelées. Il sera bien évidemment évolutif et nous devrons adapter nos priorités par rapport aux aides disponibles, en fonction des enjeux politiques majeurs.

Je suis particulièrement ravi du travail réalisé, et je tiens à remercier vivement l'ensemble des élus et agents de la Communauté de Communes de Sélestat qui auront contribué à l'écriture de ce Projet de Territoire qui restera en quelque sorte notre livre de chevet en matière de projets à mener lors des prochaines années.

Olivier SOHLER

Président de la Communauté de Communes de Sélestat

Maire de Scherwiller

SOMMMAIRE

2 Le mot du Président

4 La genèse de la démarche de projet de territoire

4 Un contexte de restructuration profonde de l'organisation territoriale de la République

5 Une Communauté de communes ancienne, fortement tournée vers les services à la population

7 Les objectifs du Projet de Territoire

8 Une méthodologie partenariale et collaborative pour l'élaboration d'un Projet de Territoire coconstruit, autour d'un diagnostic partagé

10 Un projet fédérateur, potentiellement évolutif, permettant de définir la stratégie d'intervention communautaire et les principes de fonctionnement de la Communauté

11 Les piliers du projet communautaire

12 Une Communauté pleinement actrice de la transition énergétique et écologique

16 Une Communauté au service de ses habitants

20 Une Communauté pleinement responsable de l'attractivité de son territoire

25 Une Communauté de partage, d'échanges et de dialogue

27 Conclusion

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Olivier SOHLER

CRÉDIT PHOTOS
Services Communauté de Communes de Sélestat – Service Communication
Ville de Sélestat – Bannwarth-Balloïde
photo_SHKT – Fotolia – Autocars Schmitt
Services du Syndicat des Eaux et Assainissement d'Alsace Moselle (SDEA)
CANVA – Daniel Millius – Serge Lohner
Freepik – Adobe Stock

CRÉATION
aino§tudio | Sonia Huriez

AOÛT 2021

LA GENÈSE DE LA DÉMARCHE
DE PROJET DE TERRITOIRE

Un contexte de restructuration profonde de l'organisation territoriale de la République.

Depuis environ une décennie, une dynamique de modernisation de l'action publique territoriale a été enclenchée, qui s'appuie notamment sur le renforcement de la décentralisation par le biais de trois textes législatifs structurants.

La Loi du 16 décembre 2010 est venue modifier l'architecture institutionnelle locale en profondeur, notamment en facilitant pour les élus locaux volontaires les démarches de création de communes nouvelles, de pôles métropolitains, de fusion de départements ou de régions.

La Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite Loi MAPTAM, a amplifié le processus de métropolisation et prévu la transformation des Pays en Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), pendant des pôles métropolitains dans les territoires ruraux.

Par la suite, la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRé, est venue modifier en profondeur le paysage des collectivités territoriales par une redéfinition de la carte régionale puis intercommunale avec un objectif de rationalisation de l'organisation administrative décentralisée et des moyens mobilisés pour l'action publique locale.

L'application de ces réformes a conduit à l'émergence de pôles intercommunaux renforcés, sur des périmètres plus étendus avec une montée en puissance de leurs compétences. Ce renforcement rapide des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) permet d'entrevoir des opportunités de rationalisation de l'organisation territoriale.

Cependant, il a engendré une perte de lisibilité, voire de cohérence, de l'organisation territoriale de la République et des services publics, partagée par les élus et les citoyens. Le fonctionnement des collectivités territoriales s'est complexifié, notamment du fait d'une nouvelle répartition des compétences entre collectivités territoriales marquée par la création de compétences à chef de file, le maintien de compétences partagées et de la définition de l'intérêt communautaire.

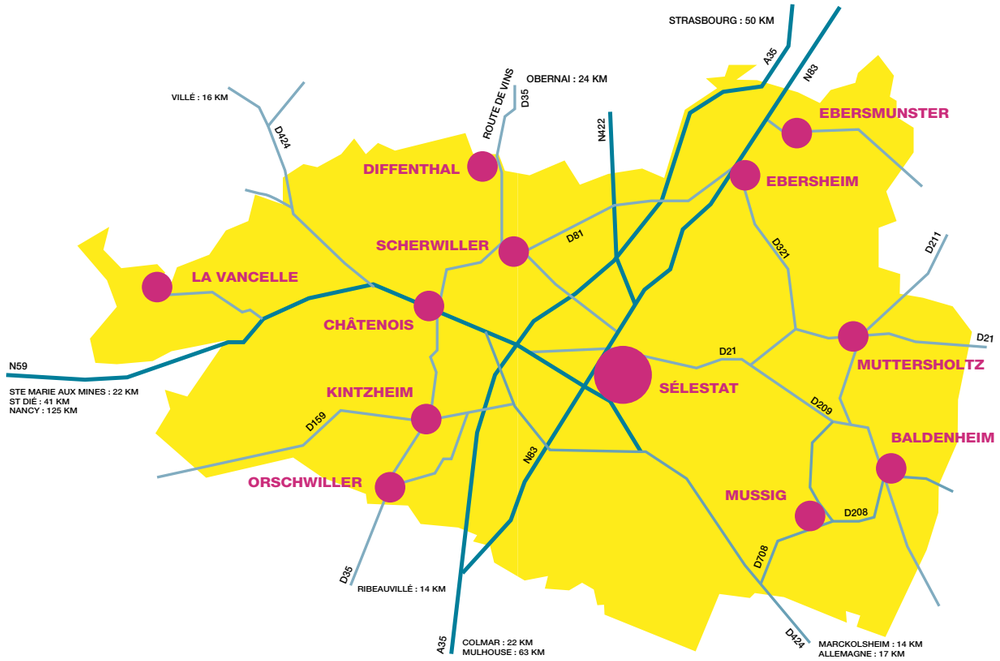

Une Communauté de communes ancienne, fortement tournée vers les services à la population

Initialement organisée sous forme de Syndicat Intercommunal (SIVOM), la coopération territoriale est née en 1969 autour du regroupement de 12 communes avec pour ambitions principales l'amélioration des conditions d'accueil des enfants du secteur de Châtenois et notamment, le projet de création d'un nouveau collège. Pendant une vingtaine d'années, les principales compétences du SIVOM sont orientées vers l'assainissement, l'hydraulique agricole et fluviale, les collèges, les gymnases et le service d'incendie et de secours.

A partir de la fin des années 80, le SIVOM a vu son champ d'intervention évoluer vers des compétences plus structurantes telles que le développement économique, le tourisme, la charte intercommunale, le réseau câblé, la médiathèque et son réseau de bibliothèque, ancrant l'intercommunalité dans une dynamique de projet, au profit de son territoire.

La Communauté de Communes dans sa forme actuelle a été créée le 1er janvier 1996, soit 3 ans après la création de ce nouveau format de coopération intercommunale au niveau national. Cette nouvelle forme de coopération permet la poursuite du développement d'un nouveau projet commun, en conférant notamment à cette forme de coopération, des moyens propres tels que la fiscalité et des dotations émanant de l'Etat. Ainsi, les 12 communes décident de s'associer au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace autour de compétences, à la fois dévolues de manière obligatoire, optionnelle ou facultative.

En matière de compétences facultatives, il en est pour lesquelles les communes se sont progressivement mises d'accord pour les exercer à l'échelon intercommunal : ainsi, les services rendus en direction des enfants ont été identifiés comme un des éléments majeurs de développement du territoire. La prise en charge de cette compétence au niveau intercommunal permet ainsi de répondre aux besoins des familles pour lesquelles la garde des enfants est une condition nécessaire à l'exercice d'une profession et donc à l'équilibre économique de ces familles, mais aussi de concourir à l'insertion sociale des familles en situation de précarité, accompagner la fonction parentale, soutenir l'activité professionnelle des femmes ou encore participer à l'éveil et au développement éducatif des enfants.

Dès 2004, la Communauté de Communes de Sélestat s'est dotée d'un RAM (Relais Assistants Maternels), proposant des solutions de garde individuelle par l'intermédiaire des 200 assistantes maternelles y adhérant.

Cette offre s'avérant insuffisante pour couvrir le besoin du territoire, la Communauté de Communes de Sélestat a mené une réflexion plus globale portant sur l'accueil collectif de la petite enfance et sur l'accueil périscolaire, conduisant à deux transferts majeurs de compétence :

- au 1er janvier 2008 celui de la compétence périscolaire, avec le transfert de l'organisation des accueils existants à Sélestat, Châtenois, La Vancelle, Scherwiller et Muttersholtz,

- au 1er janvier 2009, celui de l'accueil collectif de la petite enfance qui n'existait qu'à Sélestat.

Ces deux transferts de compétences ont été accompagnés d'un transfert des biens permettant d'exercer les nouvelles missions et du personnel gérant en régie le périscolaire sur le site de Wimpfeling à Sélestat. En outre, la Communauté de Communes de Sélestat s'est substituée aux communes dans les conventions signées avec les associations qui assuraient jusqu'alors la gestion de la crèche à Sélestat et les sites périscolaires dans les 4 autres communes.

Consécutivement à la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté de Communes a vu ses prérogatives fortement renforcées, au travers du transfert de manière obligatoire et exclusive, des compétences structurantes en matière de développement économique, de promotion du tourisme, d'élimination des déchets, ainsi qu'en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations. Elle n'en demeure toutefois pas moins un acteur principal au profit de l'amélioration du quotidien de ses habitants, grâce à des interventions structurantes et croissantes en matière de jeunesse, de culture et de sport.

Par ailleurs, elle s'est inscrite dans une multitude de démarches et d'actions, portées par l'Etat ou d'autres acteurs publics tel que le PETR d'Alsace Centrale, qui vise à positionner l'intercommunalité comme chef de file de l'organisation des mobilités, de la transition écologique et énergétique et, plus largement de la recherche d'une attractivité accrue et coordonnée du territoire.

Au-delà des projets de structuration et stratégiques, la Communauté de Communes mène un certain nombre de projets opérationnels relatifs à l'enfance, la mobilité, l'habitat, le développement économique et commercial, etc.

L'ensemble de ces projets est caractérisé par l'enjeu transversal de développement durable que la Communauté de Communes a à cœur de favoriser, dans une perspective de préservation de son environnement et de la qualité de vie de ses habitants. À ce titre, elle a notamment engagé l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) ainsi qu'une labellisation Cit'Ergie.

Face à cette multiplicité de champ d'intervention, les élus de la Communauté de Communes, sous l'impulsion de leur Président, ont souhaité profiter de ce début de mandat pour initier une démarche d'élaboration d'un projet communautaire permettant d'aboutir à la définition d'une stratégie de développement du territoire à moyen terme, pour la période 2021 à 2026, voire au-delà.

Les objectifs du Projet de Territoire

Le projet de Territoire constitue le fil conducteur de la politique, des actions et des partenariats menés par la Communauté de Communes pour la période 2021-2026. Dans le cadre d'une approche transversale, le Projet de Territoire communautaire consolide l'ensemble des projets déjà initiés et aiguille le développement de nouvelles actions, afin d'assurer un développement territorial harmonieux, équilibré, durable et solidaire.

Le projet communautaire a été élaboré grâce à une méthodologie collaborative inédite pour la Communauté et a vocation à être approprié par l'ensemble des acteurs : élus, administration, mais également citoyens, partenaires et usagers. Il est un outil de la constitution d'une identité Commune et d'affirmation du positionnement de la Communauté de communes, autour d'une vision partagée du territoire, de ses atouts, ses faiblesses et ses enjeux.

Le projet communautaire offre ainsi une lecture claire des priorités politiques et stratégiques, ainsi que de leur déclinaison opérationnelle dans un cadre réaliste et pragmatique, en lien avec les marges de manœuvre financières de la CCS. Chacune des actions engagées et des projets à venir s'inscrit, de la sorte, de manière cohérente dans la stratégie de développement territorial.

Le projet communautaire ne constitue pas une réflexion sur les compétences de la Communauté de Communes mais offre des perspectives plus larges sur les axes prioritaires de développement territorial qui doivent être investis par l'ensemble des acteurs. Il permet de déterminer le périmètre opportun pour chacun des projets structurants et d'envisager les partenariats les plus pertinents pour assurer leur réussite.

Enfin, le Projet de Territoire est également un fil conducteur de la gouvernance et des relations de la Communauté de Communes avec ses territoires et cette notion est essentielle. Il prévoit les moyens juridiques, organisationnels, statutaires et financiers adaptés pour assurer le succès des projets portés par la Communauté de Communes et les acteurs du territoire.

Une méthodologie partenariale et collaborative pour l'élaboration d'un Projet de Territoire coconstruit, autour d'un diagnostic partagé

Le Projet de Territoire est le fruit d'une démarche partagée menée selon un calendrier resserré. Plusieurs acteurs ont été sollicités au cours de différents temps de rencontre pour aboutir à l'élaboration du projet : élus communautaires et municipaux, agents communautaires, membres du Conseil de développement.

Ainsi, cette démarche fédératrice a été marquée par une participation forte et soutenue de près de 90 élus, communaux, communautaires et du conseil de développement, et de 17 agents de la CCS.

Cette démarche collégiale, en grande partie permise par une forte mobilisation des services, a permis à la fois un partage du diagnostic et de l'action communautaire, une co-construction complète du projet ainsi qu'une prise de connaissance des enjeux communautaires et des contraintes de mise en œuvre de chaque action envisagée.

Structurée autour d'une série de 3 ateliers, déclinés pour chacun des 4 axes de développement stratégique du territoire, le processus d'élaboration du projet a permis à l'ensemble de ces acteurs de s'exprimer sur leur vision du territoire, de ses enjeux et de leurs attentes pour le futur, jusqu'à la priorisation des actions à envisager.

Connectés aux compétences communautaires, chacun des axes stratégiques a fait l'objet de travaux approfondis en atelier, organisés autour des axes d'interventions communautaires :

4 axes stratégiques
16 sous axes

3 réunions par axe
12 réunions au total

Synthèse du déroulement de la démarche :

Un projet fédérateur, potentiellement évolutif, permettant de définir la stratégie d'intervention communautaire et les principes de fonctionnement de la Communauté

A l'issue de cette phase de co-production, un projet complet a pu être élaboré, déclinant près de 87 actions, développées sous forme de fiches opérationnelles, catégorisées selon les objectifs qu'elles permettent d'atteindre en lien avec les enjeux identifiés pour le territoire.

La structure du projet :

Axe stratégique — 4 axes stratégiques
EXEMPLE : *Axe 1 – Transition écologique et énergétique*

V

Sous-axe — 14 sous-axes
EXEMPLE : *1.1 Mobilité*

V

Orientation — 53 orientations
EXEMPLE : *1.1.2 Favoriser le développement des mobilités douces*

V

Action — 87 actions
EXEMPLE : *Favoriser le développement du vélo quotidien et de la pratique touristique*

Le dernier atelier tenu dans le cadre de la démarche a permis aux élus de s'exprimer sur le degré de priorité de chaque action en lien avec les enjeux auxquels elle permettait de répondre. Cette phase de hiérarchisation a révélé un degré d'adhésion important au projet, illustré par le consensus très fort pour près des ¾ des actions envisagées, notamment celles les plus transverses.

Au-delà de la feuille de route détaillée ci-après, les débats ont permis de définir quelques principes de fonctionnement forts, permettant de clarifier et affirmer le positionnement de la Communauté de Communes dans le paysage institutionnel local.

LES PILIERS DU **PROJET COMMUNAUTAIRE**

La réflexion collective portée par les élus et le Conseil de Développement a abouti à un Projet de Territoire qui conjugue les ambitions de multiples acteurs.

La stratégie de territoire articule les différents axes d'intervention de la collectivité autour d'un objectif partagé de renforcement de l'attractivité du territoire. Quatre piliers fondamentaux ont ainsi été définis : ils sont les marqueurs clés d'une identité territoriale affirmée et de son futur développement.

Au-delà de ses 4 axes structurants pour l'action communautaire, détaillé dans le présent document, la démarche d'élaboration du Projet de Territoire a été l'occasion pour les élus de clarifier un certain nombre de principes directeurs, devant régir l'action communautaire, la gouvernance et les ressources communautaires :

1. Associer le citoyen à la décision, par la mise en place d'un Conseil de Développement à l'échelle du PETR ;
2. Prendre en compte de manière accrue l'avis de l'usager / renforcer la communication / information ;
3. Renforcer le lien entre la CCS et les élus du territoire (mise en place des commissions, associer les conseillers municipaux…) ;
4. Sécuriser les capacités financières de la CCS et définir une stratégie financière, aiguillon du rythme de la mise en œuvre du Projet de Territoire :
   1. Maîtriser l'emprise foncière, notamment pour les futurs investissements communautaires ;
   2. Ne pas engager de transferts de charges sans transfert de ressources ;
   3. Réflexion sur la mise en place d'une fiscalité professionnelle unique permettant de mutualiser les ressources et de faciliter les éventuels transferts de compétences ;
   4. Exploiter les possibilités de financement pour optimiser la capacité financière ;
   5. Analyser la possibilité de réaménager les emprunts en cours ;
   6. Chercher des économies de fonctionnement grâce notamment à la rénovation énergétique des bâtiments ;
   7. Se recentrer sur l'exercice de ses compétences. Dans le cas d'une évolution de celles-ci, une contrepartie financière sera nécessaire pour permettre l'intervention communautaire ;
   8. Assumer une hausse des dépenses de fonctionnement pour accroître le service à la population (périscolaire, jeunesse, transport urbain, …) dans un périmètre restant proportionné aux marges de manœuvre communautaires.
5. Renforcer le lien avec les communes au travers de la mise en place d'outils de mutualisation (groupement de commandes a minima) et une communication bilatérale accrue.

1

UNE COMMUNAUTÉ PLEINEMENT ACTRICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La Communauté de Communes a initié depuis quelques années, en partie avec l'appui du PETR, une politique transverse en matière de préservation de l'environnement, de maîtrise de l'énergie, de promotion des circuits courts et de la qualité de service dans la plupart de ses interventions.

Ses actions se concentrent aujourd'hui autour de la démarche transversale de maîtrise de l'énergie, dite Cit'Ergie, des actions initiées en matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti communautaire, d'une politique volontariste en matière de développement de l'usage des transports en commun, des dispositifs Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et Projet Alimentaire Territorial (PAT), coordonnés à l'échelle du PETR.

Au-delà de ses actions sur lesquelles le Projet de Territoire propose une capitalisation et un approfondissement, la Communauté envisage de faire de la sauvegarde de l'environnement un marqueur fort de son action en poursuivant 3 objectifs majeurs.

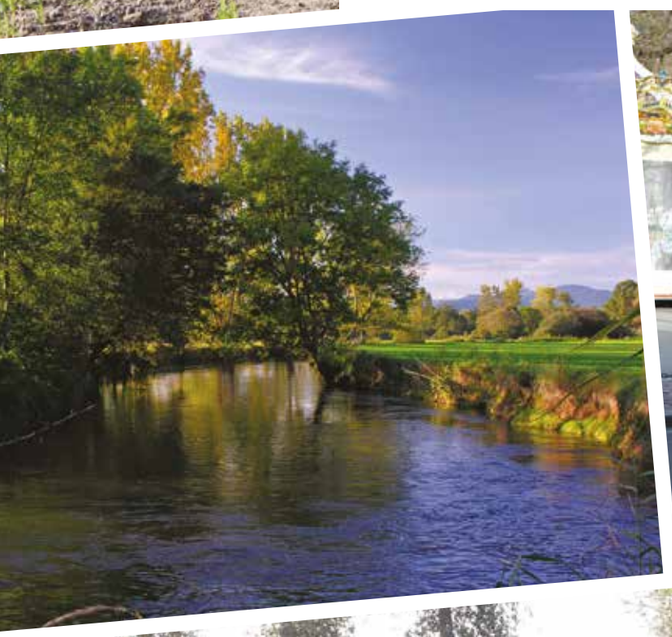

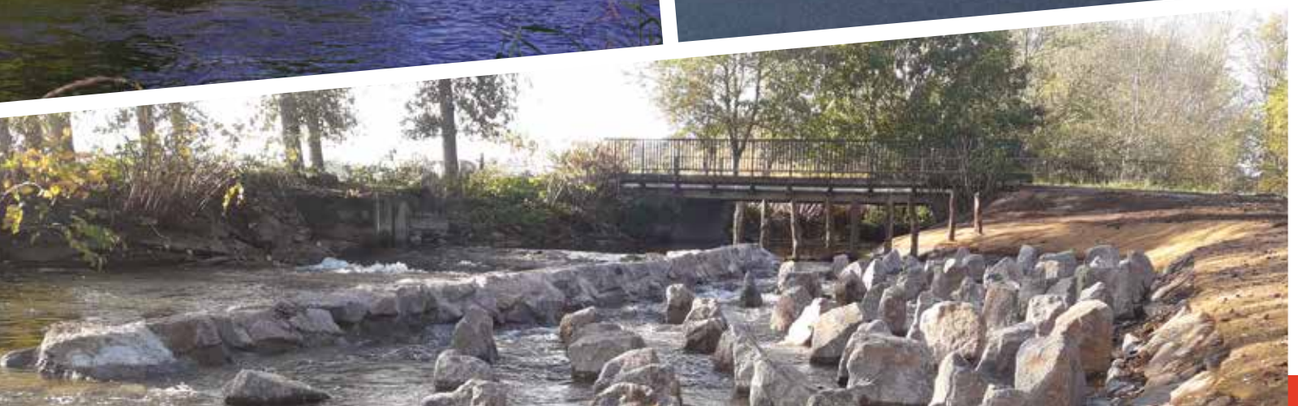

Favoriser l'usage et le développement de la pratique des mobilités douces et accroître l'attractivité de l'offre de service en matière de transport en commun

Dans un objectif à la fois de structurer l'aménagement de son territoire, en faire un atout touristique et promouvoir l'usage du vélo au quotidien, la Communauté de Communes souhaite appuyer largement la promotion et l'émergence de la pratique du vélo au travers de 2 canaux d'actions prioritaires :

- Participer de manière directe à la création et au développement d'un réseau de pistes cyclables sur son territoire, dans le cadre d'une approche potentiellement supra-communautaire ;
- Favoriser et promouvoir le développement de la pratique du vélo pour tout usage, tant quotidien que touristique, au travers d'actions de sensibilisation, mais également d'actions directes pour aménager l'espace de manière propice.

L'amélioration de l'offre de service en matière de transport public présente également un enjeu majeur d'attractivité et de qualité de vie, en lien avec la définition de la politique de mobilité du futur. Ces actions se matérialiseront selon deux axes :

- La réflexion sur le périmètre et la nature du service à organiser dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public dans l'objectif d'accroitre l'attractivité de ce service ;
- La structuration de la compétence en matière de transport collectif à l'échelle du PETR de manière à appréhender les enjeux de déplacement au-delà du seul territoire de la CCS.

Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration et de l'optimisation du fonctionnement du transport intercommunal.

Poursuivre et développer les actions communautaires en matière de réduction de la consommation énergétique, d'amélioration du bâti et de promotion d'une démarche de développement durable

Cet objectif vise à poursuivre l'action engagée par la Communauté dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments et des programmes Cit'Ergie, PCAET et PAT puis vise à généraliser des actions de sensibilisation, notamment des jeunes publics, aux enjeux environnementaux :

- Planifier la rénovation des bâtiments communautaires les plus anciens et, plus largement, accélérer la rénovation thermique des bâtiments privés par le biais de la politique de l'habitat (création d'un parcours pour faciliter le financement des projets) et l'appui à l'amélioration du parc de bâtiment communaux par le biais d'actions mutualisées. Cette priorité se matérialise également au travers de la construction des bâtiments périscolaires de Muttersholtz et Baldenheim-Mussig qui viennent renforcer le maillage de l'offre enfance et font l'objet d'ambitions de sobriété énergétique affirmées (action commune à l'axe 2 cf. infra) ;
- Poursuivre le déploiement des dispositifs contractuels portés par le PETR (PCAET et PAT) et la CCS (Cit'Ergie) ;
- Poursuivre de manière opérationnelle l'incitation au développement de pratiques respectueuses de l'environnement et de lutte contre le gaspillage alimentaire au travers de la démarche entreprise par le SMICTOM d'Alsace Centrale et de clauses dans le cadre des nouveaux marchés de restauration scolaire, permettant de garantir la proportion des aliments provenant de circuits courts et bio et la limitation du recours au plastique ;
- Mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique à destination des élus, des services, de la population et des plus jeunes publics, de manière à générer des pratiques, voire des cultures plus vertueuses ;
- Mener une réflexion sur le devenir du Foyer St-Charles, contribuant à un projet en faveur de l'attractivité du territoire, en application des orientations du Projet de Territoire.

Accroitre les leviers d'action de la CCS dans le domaine des compétences de nature environnementale déléguées en en renforçant la gouvernance

Si elles sont actuellement déléguées ou transférées à des syndicats intercommunaux, les compétences liées au Grand cycle de l'eau (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI), eau potable et assainissement, transférées au SDEA) et à l'élimination des déchets ménagers et assimilés (transférée au SMICTOM d'Alsace Centrale), demeurent des enjeux essentiels en matière de protection de l'environnement et de service à l'habitant.

Afin de renforcer le pilotage de ces politiques publiques majeures, et faire valoir les enjeux propres au territoire de la CCS, tant en termes de sécurisation de la ressource, que de niveau de service rendu et de tarification, il est apparu nécessaire de renforcer la communication et la concertation en amont des instances de ces syndicats intercommunaux, par le biais de commissions dédiées.

Les actions par degré de priorité (note maximale 3) :

AXE 1 - **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE**	COTATION ATELIER
Construction des bâtiments périscolaires à Baldenheim et Muttersholtz	En cours
Porter la démarche Cit'Ergie	En cours
Elaborer et mettre en œuvre le plan d'action du PCAET et du PAT	En cours
Restauration scolaire : poursuivre la démarche de réduction du gaspillage avec le SMICTOM/ renouveller les marchés en intégrant les circuits courts, limitation du plastique	3
Optimiser le fonctionnement du TIS	3
Les projets de construction seront sur du foncier propriété de la CCS Associer la CCS aux projets faisant l'objet de demandes de fonds de concours de la part des communes du territoire Questionner annuellement les communes pour recenser très en amont leurs projets pouvant avoir un impact/ intérêt sur/ pour les compétences de la CCS part des communes du territoire	3
Créer un groupe de travail pour le devenir du Foyer Saint Charles	3
Programmer la rénovation des bâtiments anciens du parc de la CCS	3
Définir et mettre en oeuvre la politique de mobilité du futur : - Terminer l'étude sur la prise de compétence mobilité à l'échelle Alsace centrale - Définir le cahier de charges de l'étude de définition de l'offre/tarification en vue du renouvellement de la DSP TIS - Elaboration du plan de mobilités simplifié (PDMS) - Mise en oeuvre des dispositions issues dela LOM	3
Accélerer la rénovation thermique des bâtiments : - Intégration de la politique de l'habitat par la création d'un parcours unique pour le privé (1) - Diagnostic, amélioration et suivi et du parc des bâtiments intercommunaux et communaux (2)	3
Favoriser le développement du vélo quotidien et de la pratique touristique	3
Renforcer la coopération entre la CCS et les communes pour optimiser la gestion du patrimoine bâti	2,5
Affirmer sa légitimité en tant qu'acteur majeur de la mobilité en Alsace centrale : - Soutenir le projet de réaffectation de la voie ferrée Sélestat - Bois l'Abbesse - Suivre/participer au projet «Europa-Vallée» (Europa Park) - Suivre/participer à l'étude relative à l'accès au Haut-Koenigsbourg (CEA) - Coopérer avec les territoires voisins (CC Erstein, CC du Pays de Barr, CC du Pays de Ribeauvillé, CAC, CA de Saint-Dié-des-Vosges)	2,3
Mise en œuvre d'un programme de formation à la transition énergétique et à l'adaptation aux changements climatiques en direction des élus et des responsables de services/techniciens, notamment d'échange d'expériences entre collectivités en s'appuyant sur la Maison de la Nature/Fredon...intégrer les scolaires et les habitants avec un programme spécifique.	2,3
Développer la production d'énergie renouvelable	2,2
Mettre en œuvre les actions de mobilités partagées en application du plan global de déplacements : - Favoriser le covoiturage - Favoriser l'autopartage	1

LES ENJEUX DE MOYENS

UN EFFORT D'INVESTISSEMENT DE 10,2 M€ POLARISÉS SUR 3 THÉMATIQUES :

PISTES CYCLABLES
2 M€
soit 360 K€ / an

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE 2 BÂTIMENTS
2,6 M€

CONSTRUCTION DES PÉRISCOLAIRES DE BALDENHEIM-MUSSIG ET MUTTERSHOLTZ
5,6 M€
commun à l'axe 2

DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT LIMITÉS À CE STADE :

ACTIONS VISANT À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO AU QUOTIDIEN
15 K€ / an

ACTIONS VISANT À DÉVELOPPER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE
10 K€ / an

DES ENJEUX FINANCIERS À PILOTER :

SURCOÛTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT LIÉS POTENTIELLEMENT AU DÉVELOPPEMENT :
- de l'offre de transport public et de déploiement du plan vélo
- des démarches Cit'Ergie et PCAET,
- de l'offre de restauration scolaire

2

UNE COMMUNAUTÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS

Le service à la population se trouve au cœur des compétences de la CCS, notamment par le biais d'interventions ciblées, dites d'intérêt communautaire, dans le domaine de la gestion des équipements sportifs et culturels, ainsi qu'en direction de l'enfance et la jeunesse.

La Communauté a ainsi développé une offre d'accueil pour les 0-3 ans par la création du RAM et ses missions de soutien à l'accueil individuel et la création de 3 lieux d'accueil collectif sur le territoire. Un service complet d'accueil périscolaire prolonge l'accueil au-delà du temps scolaire, sur la totalité du territoire communautaire. Enfin, la CCS intervient en continuité de ces offres par le biais d'actions d'animation en direction de la jeunesse, principalement organisées au profit des publics jusqu'à 17 ans.

En parallèle de ces politiques d'animation, la Communauté a développé des services autour d'équipements dont elle assure la gestion tels que la médiathèque et un certain nombre d'équipements sportifs (terrain de football synthétique, CSI et Cosec Koch notamment).

Par le biais de son Projet de Territoire, la Communauté de Communes de Sélestat affirme son souhait de renforcer ce positionnement en développant, encore davantage, l'offre en direction de ses habitants, en la rendant toujours plus lisible et attractive, ainsi qu'en précisant son domaine d'intervention en matière de politique sportive au moyen d'une réflexion à engager et à mener dans l'objectif d'une cohérence élargie.

Développer et approfondir l'action communautaire sur ses compétences socles actuelles

En capitalisant sur ces axes d'intervention actuels, la Communauté souhaite à la fois renforcer son offre de service et l'adapter encore davantage aux besoins de sa population afin d'œuvrer pour son épanouissement.

L'enfance-jeunesse est le principal champ d'intervention communautaire et le segment sur lequel la Communauté souhaite poursuivre son action et développer son offre d'accueil et de loisirs.

Cet objectif vise à accroître encore d'avantage le niveau de service, d'ores et déjà important, par le développement quantitatif de l'offre (augmentation des capacités d'accueil périscolaire, soutien aux modes d'accueil individuel, réflexion sur les besoins d'accueils atypiques…) et qualitatif (éducation au "bien manger" et recours privilégié aux filières de production locale dans le cadre de la restauration scolaire, création / réhabilitation de lieux d'accueil adaptés…). Les contructions des sites de Baldenheim-Mussig et Muttershotz s'inscrivent pleinement dans cet objectif.

Cette démarche est complétée d'une volonté de rendre l'offre plus lisible et cordonnée en offrant aux familles un accompagnement dans la définition et l'identification d'un parcours optimal pour leur enfant. Les interventions en matière de soutien à la jeunesse sont également une priorité communautaire affirmée. Les orientations du Projet de Territoire visent en ce domaine 2 axes :

- Elargir l'offre de service aux plus de 17 ans, jusqu'à 25 ans, de sorte à accompagner davantage la transition des jeunes vers le monde professionnel ;
- Accroitre la coordination autour de l'offre territoriale en créant un lieu d'accueil dédié à Sélestat et en renforçant la coordination avec les communes.

Afin de garantir dans ce domaine un service de qualité, la CCS souhaite contribuer à la valorisation et la promotion des métiers de l'enfance-jeunesse par un soutien accru des professionnels dans leurs formations ou leurs parcours de carrières.

Dans le domaine de la culture, l'action communautaire est structurée autour de l'offre de la Médiathèque principalement. Toutefois, un certain nombre d'actions complémentaires vont émaner d'une réflexion collective parallèle à celle du Projet de Territoire, menée dans le cadre d'un diagnostic culturel.

Cette démarche doit permettre, à la fois de concerter, développer et fédérer le réseau des acteurs locaux afin d'accroître la coordination en matière culturelle à l'échelle intercommunale, mais aussi, proposer une offre globale, complète et cohérente sur son territoire et, enfin, développer les pratiques culturelles et artistiques en démocratisant l'accès aux pratiques pour tous les publics.

Au-delà de cette réflexion, la Communauté souhaite poursuivre l'évolution des services du réseau de la Médiathèque en direction de tous les publics, en la rendant plus attractive et ouverte à son environnement et la multiplicité de ces publics, et, en en faisant un véritable point d'appui d'une politique communautaire de lutte contre la fracture numérique.

Un positionnement en matière de politique sportive restant à définir

Actuellement principalement tournée vers de la gestion d'équipements, le questionnement autour de la délimitation de la compétence de la CCS en matière de politique sportive est à appréhender en complète articulation avec les communes.

Au regard de l'ambition forte portée dans le cadre de ce projet, le périmètre de gestion et d'intervention au titre de cette compétence se limite à prolonger les actions actuelles, sans pour autant s'interdire une évolution de la compétence communautaire, en lien avec un besoin accru de coordination qui pourrait se faire jour. Aussi, ces modalités d'intervention doivent elles faire l'objet d'une réflexion spécifique, menée au travers d'un groupe de travail visant à définir le positionnement communautaire, allant du statut quo (gestion d'équipements de nature hétérogène), à un rôle de coordonnateur de l'offre de service sur le territoire, jusqu'à un rôle étendant le périmètre de gestion des équipements avec une vision d'une dimension supra-communale.

Au-delà de cette réflexion, certaines directions ont été actées dans le cadre de ce projet, en lien avec les modalités d'exercice actuelle de la compétence :

- Le remplacement du revêtement du terrain synthétique communautaire de Scherwiller devenu vétuste ;
- La création d'une base de données centralisant l'offre de service de sorte à porter à connaissance l'offre diverse du territoire ;
- L'appui au développement du sport de plein-air dans une logique de marqueur territorial et d'attractivité.

Les actions par degré de priorité (note maximale : 3)

AXE 2 - **ÉPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE**	COTATION ATELIER
Construction des sites de Baldenheim/Mussig et Muttersholtz	En cours
Finaliser le diagnostic culturel intercommunal et mettre en œuvre ses orientations	En cours
Coordonner le réseau parentalité du territoire	En cours
Créer des lieux d'accueil sur le territoire pour les jeunes : lieu ressource sur Sélestat et espaces jeunes ou permanences sur les autres communes	En cours
Développer de nouveaux outils de communication et de partage de l'information en gardant une dimension de veille éducative	En cours
Mener une réflexion sur la politique sportive et la gouvernance sur le territoire et définir un cadre pour le financement des projets par la CCS	3
Accompagner le public dans l'utilisation des outils numériques	3
Renforcer le guichet unique dans son rôle d'accompagnement et de parcours	3
Etre acteur de la mobilité des publics (enfants, jeunes, familles)	3
Soutenir l'économie locale par la restauration scolaire et l'éducation au bien manger	3
Diversifier et fidéliser les publics de la médiathèque	2,9
Soutenir le Projet culturel de l' ESAT Evasion au Foyer Saint Charles	2,9
Contribuer à la valorisation des métiers de l'enfance-jeunesse	2,8
Remplacement du revêtement du terrain synthétique à Scherwiller	2,8
Mise en place d'une base de données centralisant l'offre sportive sur le territoire	2,6
Permettre un accès à tous aux services en intégrant les besoins atypiques et en veillant à leur complémentarité	2,5
Elargir le champ des bénéficiaires de la politique jeunesse jusqu'à 25 ans	2,4
Développer la pratique du sport de plein air	2,0
Proposer une offre de service adaptée sur l'accompagnement à la scolarité	1,9
Renforcer les partenariats avec les associations, les clubs et les écoles	1,8
Favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur territoire par la création d'un conseil intercommunal des jeunes et le renforcement des partenariats locaux	1,3
Extension du slow-up aux communes riediennes	1,3

LES ENJEUX DE MOYENS

UN EFFORT D'INVESTISSEMENT DE 6,3 M€ POLARISÉS SUR 3 THÉMATIQUES :

CRÉATION D'UN LIEU D'ACCUEIL « MAISON DES JEUNES »
300 K€

REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DU STADE COMMUNAUTAIRE
450 K€

CONSTRUCTION DE 2 PÉRISCOLAIRES ET 1 MICRO-CRÈCHE
5,6 M€
commun à l'axe 1

DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT LIMITÉS À CE STADE :

RENFORCEMENT DU « GUICHET UNIQUE – PARCOURS ENFANCE
35 K€ / an

ELARGISSEMENT DE L'OFFRE « JEUNESSE »
35 K€ / an

ACTIONS CONTRIBUANT À LA VALORISATION DES MÉTIERS DE L'ENFANCE / JEUNESSE
10 K€ / an

ETUDE PORTANT SUR LA RÉFLEXION « POLITIQUE SPORTIVE »
20 K€

DES ENJEUX FINANCIERS À PILOTER :

SURCOÛTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT LIÉS POTENTIELLEMENT AU DÉVELOPPEMENT :
- de l'offre périscolaire et prise en compte des besoins spécifiques
- réflexion sur le devenir du Foyer St Charles
- accompagnement à l'usage des outils numériques
- structuration d'une offre de sport de plein air

3

UNE COMMUNAUTÉ PLEINEMENT RESPONSABLE DE L'ATTRACTIVITÉ DE SON TERRITOIRE

Renforcé par la récente Loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le rôle de la Communauté de Communes en matière de développement économique au sens large n'a cessé de croître au fil du temps. Aujourd'hui, cette compétence obligatoire se concentre autour de la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activité du territoire, les actions de développement économique, la politique locale du commerce et la promotion du tourisme.

Si l'action communautaire a pris toute sa résonance au travers de la politique locale du commerce, avec notamment la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), il n'en demeure pas moins que la Communauté est aujourd'hui confrontée à des enjeux forts, en matière :

De disponibilités foncières pour renforcer l'attractivité économique de son territoire et attirer de nouvelles entreprises, en matière de création d'une offre innovante d'accueil de nouvelles formes d'organisation du travail,

D'amélioration de l'habitat dans l'optique de fournir à ses habitants un meilleur cadre de vie et de rendre le territoire plus attractif,

De construction d'une stratégie touristique, gage de la construction d'une véritable identité territoriale, centrée autour des principaux atouts du territoire

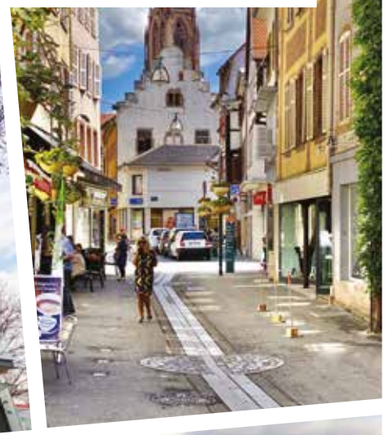

Faire de la vitalité commerciale du territoire un atout majeur d'attractivité et de qualité de service

Le dynamisme et la diversité de l'offre pouvant être fournis au sein des centre-bourg et leur accessibilité sont autant d'atouts qui permettent aux habitants de bénéficier d'un cadre de vie agréable et d'une offre permettant d'irriguer l'économie locale. C'est également un outil majeur au profit de l'attractivité du territoire, permettant un rayonnement au-delà des frontières de la CCS.

Plusieurs axes forts structurent cet objectif :

- Faire de la CCS le coordinateur et le pilote de la stratégie de développement de l'attractivité du territoire, principalement en animant et structurant le réseau des acteurs (communes, associations et organisations professionnelles, collectivités), en élargissant l'ORT sur tout le territoire, en lien avec les communes volontaires ;
- Structurer ces actions grâce à une meilleure connaissance du tissu local, au travers de la création d'un observatoire du commerce et de l'artisanat comme outil d'aide à la décision ;
- Réfléchir à la mise en œuvre d'outils de manière à favoriser les stratégies de structuration d'une offre commerciale adaptée (promouvoir l'inscription des centres-villes dans les documents de planification comme espaces prioritaires de développement des commerces de proximité, étudier la faisabilité et l'opportunité du droit de préemption commercial (sur les baux et fonds), et de la taxe sur la vacance commerciale) ;
- Poursuivre dans la durée les actions de sensibilisation en faveur du consommer local et du commerce de proximité, au-delà des marchés de restauration scolaire (cf. axe 1).

Conserver une politique d'aménagement du territoire répondant aux besoins des entreprises, renforcer l'offre foncière de manière à attirer des entreprises nouvelles et innovantes et des talents, tout en sécurisant l'implantation des acteurs présents

L'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire et la sécurisation des acteurs en place nécessitent la poursuite d'un certain nombre d'actions qui viseront notamment à :

- Etablir une stratégie foncière, permettant de proposer de nouvelles alternatives d'implantation aux entreprises, sans dénaturer le patrimoine historique et naturel, par l'analyse des besoins fonciers des entreprises et leurs besoins en compétences (réalisation d'une enquête/ étude de marché), la mise en place d'une stratégie foncière se basant sur le travail du schéma de développement des zones d'activité (prioriser le développement des ZAE, assurer rapidement la maîtrise foncière et continuer à prospecter pour de nouvelles zones ou possibilités d'extension) et la réalisation d'un état des lieux des friches exploitables pour de l'activité économique et inscrire la Communauté de Communes dans les projets de réhabilitation de friches à venir sur Sélestat ;
- Renforcer l'attractivité économique du territoire aussi bien pour attirer de nouvelles entreprises que des talents : soutenir les services aux entreprises et leurs salariés à travers les compétences de la CC (transport, pistes cyclables, accès vélo, ...), développer le marketing territorial et la promotion du territoire pour attirer des entreprises et des talents, favoriser la création d'un lieu dédié au développement économique et à la création d'entreprises en y intégrant les partenaires du développement économique ;
- Accompagner la mise en réseau des chefs d'entreprises en les mettant en relation avec les acteurs locaux et densifier et coordonner le réseau d'acteurs afin d'anticiper au mieux leurs besoins et les mutations ;
- Faire de l'intercommunalité un facilitateur pour le développement des entreprises en coopération avec ses partenaires, notamment lors du développement de projets innovants et/ou cessions d'entreprises ;
- Accompagner les habitants et entreprises dans leurs adaptations aux mutations économiques à venir : développement de nouveaux modes de travail (auto-entreprenariat, télétravail) en créant un tiers-lieu proche de la gare de Sélestat et qui pourrait s'intégrer dans la réhabilitation d'une friche.

Développer une politique communautaire de l'habitat tant au profit des habitants, que de la valorisation du cadre de vie comme outil d'attractivité

Si la Communauté de Communes dispose actuellement d'une habilitation statutaire en matière d'action en faveur de l'amélioration de l'habitat, son action est limitée à la mise en œuvre et au suivi du Programme Local de l'Habitat.

L'amélioration de l'habitat vise à la fois à améliorer le confort de vie et le pouvoir d'achat des habitants, à réduire la consommation d'énergie et à valoriser l'image du territoire.

Ainsi, la Communauté de Communes souhaite :

A la fois accroitre son champ d'action en renforçant son rôle de conseil aux habitants (dispositifs d'aide existants, etc) et en apportant une réponse collective et coordonnée à l'action de l'habitat sur le territoire. Cet objectif vise notamment :

au redéploiement de l'action en matière de réhabilitation/rénovation énergétique des logements privés anciens dans le cadre de l'ORT (étude évaluation OPAH/RU/ORI et étude des besoins de l'habitat ancien privé CCS), le renouvellement/ l'étude de la mise en place de nouveaux dispositifs d'intervention (OPAH-RU ; PIG Rénov'Habitat ; PIG Soutien à l'Autonomie ; POPAC),

la mise en œuvre d'une "Maison de l'Habitat" afin de disposer d'un lieu unique regroupant l'ensemble des acteurs de l'habitat en vue de simplifier les démarches des porteurs de projets, informer et accompagner les porteurs de projets (accession, réhabilitation, construction) et soutenir la conservation patrimoniale en informant sur ses règles et en favorisant le dialogue avec l'ABF, disposer d'un centre d'information des demandeurs de logements sociaux.

Prendre en compte les besoins spécifiques de logement et lutter contre le mal-logement en adaptant l'intervention de la Communauté sur le site du "Lotissement des Champs" dans l'objectif de sa suppression et en améliorant les conditions d'accueil sur les aires d'accueil communautaires des gens du voyage ;

Permettre, dans la limite de ses compétences, un développement de l'offre locative et d'accession à la propriété abordables et en favoriser l'accessibilité en optimisant l'adéquation entre l'offre et la demande de logements plus spécifiquement dans le parc privé, en complément de l'offre du parc public.

Construire une stratégie touristique reposant sur une identité affirmée, autour de la nature, des sports de plein-air, de la gastronomie et du patrimoine culturel

Au travers du potentiel levier qu'il représente pour le territoire, le tourisme et sa promotion, représentent le quatrième volet sur lequel la Communauté souhaite faire reposer son attractivité.

Pleinement compétente en matière de promotion du tourisme, la Communauté entend mener une action volontariste visant à rendre lisibles et plus impactantes, ses interventions en matière de soutien au rayonnement touristique du territoire au travers :

De la mise en place d'actions de marketing territorial visant à donner une identité plus marquée au territoire, autour de ses principaux atouts et caractériser la destination ;

Accroître les modalités de collaboration avec les territoires, notamment dans le cadre du PETR, afin de pousser la réflexion sur la création d'une destination Alsace Centrale dans une logique de parcours ;

Tenter de « sédentariser » les touristes en développant l'offre d'hébergement, appuyer son évolution qualitative et la valoriser notamment en lien avec le développement des axes de cyclotourisme et d'écotourisme ;

Répondre à la carence du territoire en matière d'hébergements de plein air et augmenter la capacité d'hébergement, potentiellement en valorisant le foncier communautaire.

Les actions par degré de priorité (note maximale : 3)

AXE 3 - **ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**	COTATION ATELIER
Redéploiement de l'action en matière de réhabilitation/rénovation énergétique des logements privés anciens dans le cadre de l'ORT : - Etude évaluation OPAH/RU/ORI et étude besoins habitat ancien privé CCS - Renouvellement/mise en place de nouveaux dispositifs d'intervention (OPAH-RU ; PIG Rénov'Habitat ; PIG Soutien à l'Autonomie ; POPAC)	En cours
Etablir un état des lieux des friches exploitables pour de l'activité économique et inscrire la Communauté de communes dans les projets de réhabilitation de friches à venir sur Sélestat	3
Mener une enquête auprès des professionnels afin de recueillir leurs attentes et établir de nouveaux liens	3
Etudier la faisabilité et l'opportunité du droit de préemption commercial (sur les baux et fonds), et de la taxe sur la vacance commerciale	3
Construire une stratégie touristique et sa communication autour de la nature et des sports de pleine nature et du patrimoine et de la culture et communiquer auprès des jeunes	3
Structurer l'accompagnement en ingéniérie des porteurs de projets	3
Créer un observatoire du commerce et de l'artisanat comme outil d'aide à la décision	3
Etablir une stratégie foncière en basant sur le travail du schéma de développement des zones d'activité : prioriser le développement des ZAE et assurer rapidement la maîtrise foncière et continuer à prospecter pour de nouvelles zones ou possibilités d'extension	3
Développer et orienter l'offre en hébergement en travaillant à leur labellisation (en matière de cyclotourisme, d'écotourisme et d'hébergement insolite, notamment de plein air) et démarcher les investisseurs	3
Inscrire les centres-villes dans les documents de planification comme espaces prioritaires de développement des commerces de proximité	3
Développer l'attractivité des centres-villes par des programmes de valorisation des rues et du patrimoine, faciliter les accès, développer les animations	3
Mettre en œuvre un «centre de ressources Habitat» (Guichet Unique, maison de l'Habitat) pour : - Avoir un lieu unique regroupant l'ensemble des acteurs de l'habitat en vue de simplifier les démarches des porteurs de projets. - Informer et accompagner les porteurs de projets (accession, réhabilitation, construction). - Soutenir la conservation patrimoniale en informant sur ses règles et en favorisant le dialogue avec l'ABF	3
Développer le marketing territorial et la promotion du territoire pour attirer des entreprises et des talents	3
Elargissement de l'ORT sur tout le territoire, en lien avec les communes volontaires	3
Structurer et mettre en œuvre un réseau des acteurs (communes, associations et organisations professionnelles, collectivités)	2,8
Poursuivre dans la durée les actions de sensibilisation en faveur du consommer local et du commerce de proximité	2,8
Favoriser le développement coordonné des marchés locaux et du terroir	2,8
Adapter l'intervention sur le «Lotissement des Champs» dans l'objectif de sa suppression (horizon 5 ans)	2,6
Soutenir les services aux entreprises et leurs salariés à travers entre autre les compétences de la CC	2,5
Accompagner le développement de nouveaux modes de travail (auto-entreprenariat, télétravail) en créant un tiers-lieu qui pourrait s'intégrer dans la réhabilitation d'une friche	2,5
Lutter contre les marchands de sommeil	2,5
Développer l'économie du lien et l'économie sociale et solidaire au travers du réseau d'acteur du territoire	2,5
Analyser les besoins fonciers des entreprises et leurs besoins en compétences par la réalisation d'une enquête/ étude de marché	2,5
Développer les initiatives de type forum, rencontres pour faciliter la mise en réseau d'acteurs	2,5
Créer un lieu dédié au développement économique et à la création d'entreprises en y intégrant les partenaires du développement économique en y offrant des locaux adaptés aux créateurs d'entreprises	2,3
Mettre en place un groupe de travail pour étudier l'opportunité de structurer le tourisme à plus vaste échelle	2,3
Développer les outils d'accueil et d'information numérique sur le territoire et des points d'information autonomes, notamment dans les grands sites	2,1
Affirmer une politique du logement abordable : - Agir pour maîtriser les prix du foncier - Systématiser la négociation d'une part de logements sociaux dans les opérations d'urbanismes (AFUA, lotissement, ZAC) - Favoriser l'installation des jeunes (étudiants, jeunes actifs) notamment au centre-ville de Sélestat	2,0
Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage	1,8
Créer un lieu dédié dans le domaine de l'économie sociale et solidaire pour accueillir des jeunes entrepreneurs innovants	1,8
Accompagner les chefs d'entreprises en les mettant en relation avec les acteurs locaux	1,5
Aider au renforcement du lien entre entreprises et établissements d'enseignement	1,0

LES ENJEUX DE MOYENS

DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT LIMITÉS À CE STADE :

ETUDE DES BESOINS VISANT À DÉFINIR LA STRATÉGIE FONCIÈRE DE MOYEN TERME
20 K€

SOUTIEN AUX ACTIONS DE PROMOTION DU « CONSOMMER LOCAL »
5 K€/an

ETUDE DE STRATÉGIE TOURISTIQUE
20 K€

DES ENJEUX FINANCIERS FORTS À PILOTER :

NÉCESSAIRE RECONSTITUTION D'UNE OFFRE FONCIÈRE (REQUALIFICATIONDE FRICHES OU OPÉRATION(S) D'AMÉNAGEMENT)

CRÉATION D'UNE OFFRE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

TRAITEMENT DE L'ENJEU DU LOTISSEMENT DES CHAMPS

4

UNE COMMUNAUTÉ DE PARTAGE, D'ÉCHANGES ET DE DIALOGUE

Au-delà des compétences majoritairement opérationnelles qui constituent le socle de mise en œuvre des 3 premiers axes précités, la réflexion du Projet de Territoire a également été l'occasion de questionner le positionnement de la Communauté de Communes au sein de son environnement et dans ses relations à l'usager.

Les débats ont rapidement fait apparaître une multiplicité d'axes d'évolution, tant en termes de clarification de l'action communautaire, de gain en lisibilité, de communication et de développement du lien à la fois entre élus et entre communes et Communauté.

Aussi, les objectifs que s'assignent le Projet de Territoire sont principalement de 2 natures :

- **Améliorer la lisibilité de l'action communautaire par le biais d'une communication accrue envers le citoyen, les usagers et les communes**
- **Renforcer la solidarité financière du territoire par la densification de l'action communautaire principalement**

Une action communautaire plus lisible et faisant l'objet d'une communication adaptée

Le sens même de ce Projet de Territoire est de clarifier le sens de l'action publique communautaire et d'en garantir la cohérence avec les enjeux évolutifs du territoire.

Cet objectif se décline autour des actions et cibles suivants :

Renforcer la connaissance de l'intercommunalité par les élus municipaux par le biais de la création d'un outil simple de présentation du territoire sous forme de livret d'accueil et l'organisation d'un temps d'échange annuel avec l'ensemble de ces élus municipaux visant la transmission d'informations ; leur présence est par ailleurs généralisée au sein des commissions de travail créés ;

Renforcer la coopération et la coordination entre les communes et l'intercommunalité ;

- en incitant les communes à inscrire et débattre à l'ordre du jour de leurs assemblées d'un point "affaires communautaires" et proposer de faire participer la CCS à ces assemblées,
- en mettant en place les commissions thématiques et les rendre accessibles aux Conseillers Municipaux, tout en veillant à organiser un reporting régulier des projets,
- en clarifiant le rôle des différentes instances (comité de pilotage, groupe de travail, commission, bureau) notamment par le biais de la charte de gouvernance,
- en organisant et structurant un réseau d'échange entre DGS et Secrétaires de Mairie des communes,
- en affirmant le positionnement communautaire sur les compétences soumises à la définition de l'intérêt communautaire et notamment le périmètre des équipements sportifs et culturels.

Bâtir une stratégie de communication de sorte à optimiser la connaissance des actions et services de la CCS en direction de la population et améliorer la circulation de l'information au sein de la structure et en direction des communes et des partenaires institutionnels (PETR, SDEA, SMICTOM…) ;

Améliorer la relation à l'usager, et fluidifier la relation avec les familles par le développement du guichet unique "parcours enfance" ;

Inclure davantage le citoyen dans la décision publique, au-delà du positionnement du Conseil de Développement à l'échelle du PETR, par la mise en place d'un Conseil Intercommunal de la Jeunesse et la lutte contre la fracture numérique de sorte à promouvoir l'accès de tout citoyen, aux outils et réseaux numériques.

Une intercommunalité de solidarité

Si la solidarité communautaire s'exprime prioritairement par le biais de la mise en œuvre d'une action communautaire ambitieuse, homogène et complémentaire à l'action communale, le Projet de Territoire prévoit des actions spécifiques visant à accroitre la solidarité financière et le partage de ressources à l'échelle du territoire.

Ainsi, dans l'objectif d'accroître ses marges de manœuvre, mettre en cohérence sa fiscalité et ses compétences, rendre plus lisible la fiscalité communautaire et permettre de faciliter le transfert de nouvelles compétences tout en consacrant le principe de transfert concomitant de moyens, la Communauté souhaite étudier les modalités de mise en œuvre et analyser les multiples enjeux liés à la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique.

L'application de ce régime fiscal pourrait également donner lieu à des modalités de reversement aux communes permettant de concilier, développement intrinsèque de la Communauté, solidarité et péréquation financière envers certaines communes et retours financiers aux communes parfois à l'origine de la dynamique.

En parallèle de l'investissement et l'action communautaire, la solidarité territoriale pourrait également s'exprimer par le biais de concours financiers aux seules communes les plus petites, pour mener à bien leurs projets. La volumétrie annuelle ainsi que les modalités de participation et de répartition de cet appui financier restent cependant à définir.

Enfin, la solidarité territoriale et la recherche d'efficience doit passer par un approfondissement de la mutualisation de ressources entre communes et intercommunalité. Dans un premier temps, la mise en commun pourrait passer par des commandes groupées et des partages de ressources à la carte (matériel, moyens humains). Cette réflexion s'inscrira en prolongement du précédent schéma de mutualisation établi en 2016 mais malheureusement que très légèrement mis en œuvre.

CONCLUSION

Le travail fourni à l'occasion des multiples réunions de ce début d'année 2021, et ce malgré le contexte extraordinaire de la pandémie, a donné lieu à un document de synthèse qui est matérialisé par le présent ouvrage. Il est un résumé de tous les documents et compte-rendu qui ont pu être ancrés durant ces multiples séances de travail et je souhaite réitérer mes plus sincères remerciements à tous les acteurs de ce document de travail, élus et agents, et qui ont œuvré en parfaite symbiose.

Le projet est à la fois ambitieux et clair, et s'il devient une direction toute tracée de la politique publique du Centre-Alsace, il est aussi un vecteur d'accroissement du dynamisme de notre Territoire. Par la force des choses, il est aussi un outil d'accompagnement et de soutien de toute notre population. Les messages sont à la fois clairs et limpides, et l'action de la Communauté de Communes de Sélestat consistera à engager ces directives en tenant bien évidemment compte des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Mais les lignes directrices sont tracées, tout comme la programmation également, et même si celle-ci restera évolutive en fonction des aides et des supports que nous serons amenés à solliciter, et ce qu'elles soient nationales, voire supra-nationales parfois, mais aussi grâce à l'appui des structures régionales ou départementales, ou autres encore.

L'action se doit d'être construite en cohérence avec les autres collectivités du Territoire et il est clairement établi aussi que les engagements doivent se faire en harmonie avec les orientations établies par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, et je dirai même au-delà de son propre périmètre. Des évolutions devront rester possibles bien évidemment, des ajustements seront nécessaires même, mais ce travail remarquable est une première sur notre Territoire et il donne des orientations claires pour notre gouvernance des prochaines années du mandat évidemment, mais aussi de celles qui vont suivre immanquablement.

L'Alsace Centrale a des atouts considérables, entre Ried et montagne, entre son vignoble d'exception et sa ville centre, berceau de l'humanisme. Nous savons notre environnement exceptionnel, et parfois nous avons tendance à l'oublier. Nous avons entendu certains touristes nous dire que nous vivons dans un environnement béni des dieux. Soyons-en fiers et sachons mettre en avant ces atouts pour doper encore le dynamisme de notre Territoire, et au travers de cela le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens. Vive l'Alsace Centrale !

Olivier SOHLER

Communauté
de Communes
de Sélestat

BP 20195 - 1, rue Louis Lang
67604 Sélestat Cedex
E-mail : contact@cc-selestat.fr